



## Le Licenciement est il justifié ?

Par **jean luc douillet**, le **19/01/2015** à **12:45**

j'ai été reçu en entretien préalable le 13/01/2015 pour un licenciement. depuis le mercredi 14/01/2015 je suis en arrêt maladie pour dépression. je viens de recevoir ce jour le 19/01 la lettre de licenciement datée du 16/01.

les raisons invoquées:

-différend entre moi et Mr Gressier dont les échanges ne se font que par mail dans un climat d'incompréhension quasi quotidien.

-recommandation régulières des commissaires aux comptes pour une rationalisation des emplacements de stockage conformément à notre référentiel ISO-9001/2010. remarque revenant également de clients majeurs ( je n'ai jamais reçu de rapport d'audit de ces clients)\* impossibilité de faire adopter un inventaire tournant.

\* constatation d'un laisser aller de la part du magasin

\* procédures de détournements de certaines tâches laborieuses ( désérialisation de code article ( n'importe quelle personne peut supprimer la demande de s/n)

constatation de disparition ou dissimulation de matériel nécessitant des remises en stock ( article revenant sans code )

nombre de dysfonctionnement en augmentation lors du dernier inventaire (écarts multipliés par 4 ) ( je ne suis pas le seul à effectuer l'inventaire au magasin et le responsable de l'inventaire est Mr Gressier)

le 26/12/2014 Mr Gebran m'a surpris au téléphone en communication personnelle et jouant à la tablette , alors que le rangement laisse profondément à redire d'après leur dire .  
ce licenciement est il justifié d'après vous ?

Par **P.M.**, le **19/01/2015** à **13:08**

Bonjour tout d'abord,

De toute façon, s'il en était saisi, ce serait au Conseil de Prud'Hommes d'en apprécier en fonction des éléments fournis par chacune des parties...

Par **jean luc douillet**, le **19/01/2015** à **13:17**

Mais cela vous semble t il justifié? Sachant que la société est en mauvaise passe je pense que cela est surtout des motifs pour pouvoir se débarrasser de moi

Par **P.M.**, le **19/01/2015** à **13:31**

Je ne saurais me substituer au Conseil de Prud'Hommes puisque nous n'avons que quelques bribes de sur quoi pourrait porter votre contestation et en tout cas pas la version contradictoire de la partie adverse...